



2020/102

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS**

SEANCE DU 20 Février 2020 à 18 h 00

Date d'envoi des Convocations : 11 février 2020
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 22
Nombre de membres présents pour le vote : 17
Nombre de membres représentés : 0

L'an deux mil vingt, le vingt février, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le 11 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président et en présence de Mme Catherine GRANGE, comptable publique de la Trésorerie d'Oullins.

Secrétaire : M. FAGES

Président : M. MARTINEZ

Etaient présents :

CCVG : Mmes VENDITTELLI, RIBEYRE, ROTHEA, Ms BESSON, FAGES
COPAMO : Mme LAMENA, Ms VALETTE, VERGUIN, GRENIER, MONTET, BREUZIN
CCPO : Mmes ALBANI, MONNERET, Ms MARTINEZ, VILLEJOBERT, DUCRUET, FAVRIN

Etaient excusés :

CCVG : Ms COMBET, FOURMAUX
COPAMO : M. FROMONT
CCPO : M. DURAND

Etait absent :

CCVG : M. BOISSERIN

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du comité du 06 février 2020
- Dossiers donnant lieu à délibération :
 - Compte Administratif 2019
 - Tableau des effectifs du SITOM Sud Rhône au 31.12.2019
 - Compte de Gestion 2019
 - Affectation du Résultat 2019
 - Participations 2020
 - Budget primitif 2020
 - Tableau des effectifs du SITOM Sud Rhône au 01.01.2020
- Questions et informations diverses :
 - Relevé des décisions du Président
 - Communication : point sur les dossiers
 - Autres

M. MARTINEZ procède à l'appel des délégués et annonce que le quorum est atteint.

Sur proposition de Monsieur Le Président, le comité désigne, à l'unanimité, M. Serge FAGES, pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il accepte.

M. MARTINEZ demande aux élus s'ils ont bien reçu le Procès-Verbal du comité du 06 février 2020 et s'ils ont des remarques à formuler.

Il n'y a aucune remarque.

Le PV du Comité du 06 février 2020 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

• DELIBERATION N° 2020-010 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Président donne la parole à M. FAGES qui présente le compte administratif 2019 sous forme d'un diaporama.

Il présente tout d'abord de montant global des **dépenses et des recettes de fonctionnement 2019 :**

- Dépenses de fonctionnement : 7.764.948,39 €
- Recettes de fonctionnement : 7.555.420,47 €

Soit un déficit de 209.527,92 € pour l'exercice 2019

M. FAGES rappelle que l'appel de fonds en 2019 était inférieur au besoin de financement 2019, ce qui explique le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice.

Il donne ensuite les montants dépensés par chapitre, en rappelant que le chapitre 011 – charges à caractère général, représente le plus gros poste de dépenses du SITOM avec la collecte des déchets, le tri, l'incinération, l'exploitation des déchetteries syndicales, les dépenses de prévention, de communication, ...

Les autres postes de dépenses représentent une part très faible des dépenses, y compris les charges de personnel qui se situent à moins de 4% des dépenses réelles totales de fonctionnement, comme les années précédentes. M. FAGES rappelle aux délégués que le SITOM emploie très peu de personnel puisque l'ensemble des contrats sont gérés sous forme de prestations de services.

M. FAGES donne ensuite les recettes encaissées par chapitre en précisant que l'essentiel des recettes est constitué des participations des communautés de communes et du résultat reporté.

M. FAGES annonce :

→ le **résultat de clôture de la section de fonctionnement : 1.929.416,76 €**

M. FAGES présente ensuite les **dépenses et recettes d'investissement 2019 :**

- Dépenses d'investissement : 543.804,26 €
- Recettes d'investissement : 469.686,01 €

Soit un déficit de 74.118,25 € pour l'exercice 2019

Il donne ensuite les montants dépensés et les recettes encaissées par chapitre et opération.

M. FAGES annonce :

→ le **résultat de clôture de la section d'investissement : 821.982,04 €**

M. FAGES demande aux délégués s'ils ont des questions ou remarques à formuler. Il n'y a pas de question ni remarque.

Avant de passer au vote du compte administratif 2019, M. MARTINEZ rappelle aux délégués qu'il ne doit pas participer au vote et qu'il y a lieu de désigner, à l'unanimité, un Président. M. FAGES est désigné à l'unanimité pour assurer la présidence. M. MARTINEZ quitte la salle et M. FAGES procède au vote du compte administratif. Il demande qui est pour, qui est contre, qui s'abstient. Il n'y a ni vote contre, ni abstention. Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

M. MARTINEZ revient, remercie les délégués pour le vote du compte administratif et reprend la présidence du comité.

DELIBERATION N° 2020-011 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2019

M. FAGES présente les effectifs au 31 décembre 2019, par filière et par grade. Le tableau des effectifs sera annexé au compte administratif 2019.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques. Il n'y a pas de question ni remarque. M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent le tableau des effectifs 2019 tel que présenté. Les délégués approuvent le tableau des effectifs 2019. Il n'y a pas de vote contre, ni abstention. Le tableau des effectifs au 31 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

• **DELIBERATION N° 2020-012 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

M. FAGES rappelle aux délégués que le compte de gestion dressé par la trésorerie correspond à l'exécution financière des opérations budgétaires du SITOM, en dépenses et recettes. Il est concordant en tout point avec le compte administratif.

Mme GRANGE confirme qu'une vérification de concordance a bien été effectuée.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou remarques à formuler sur le compte de gestion dressé par la trésorerie. Il n'y a pas de question ni remarque. Il demande qui est pour, qui est contre, qui s'abstient. Il n'y a ni vote contre, ni abstention. Le compte de gestion 2019 de la trésorerie est adopté à l'unanimité.

• **DELIBERATION N° 2020-013 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

M. FAGES redonne les résultats de clôture de 2019 tels que constatés au compte administratif et propose aux délégués d'affecter respectivement et en totalité ces résultats aux comptes 002 - résultat de fonctionnement reporté et 001- solde d'exécution de la section d'investissement.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des remarques ou des questions à formuler. Il n'y a ni remarque ni question. M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils sont d'accord pour affecter en totalité les excédents de fonctionnement et d'investissement, respectivement aux comptes 002 et 001. Les délégués sont d'accord. Il n'y a ni abstention, ni vote contre. Les résultats 2019 sont affectés à l'unanimité au budget primitif 2020 comme suit :

→ **002 - résultat de fonctionnement reporté 1.929.416,76 €**

→ **001 - solde d'exécution d'investissement 821.982,04 €**

• **DELIBERATION N° 2020-014 et DELIBERATION 2020-015 : BUDGET PRIMITIF 2020 ET PARTICIPATIONS 2020**

→ **BUDGET PRIMITIF 2020**

M. FAGES présente les grandes masses du budget primitif 2020 sous forme de diaporama et informe les délégués qu'aucune modification n'a été apportée depuis le vote du DOB.

M. FAGES rappelle les résultats de clôture par section et donne la capacité de financement du SITOM pour ses projets d'investissement, déduction faite des restes à réaliser 2019.

Il donne ensuite le montant total prévisionnel de chaque section :

- Section de fonctionnement : 9.486.000,- €

- Section d'investissement : 4.440.200,- €

Et précise que ces montants sont équilibrés en dépenses et recettes.

Il détaille ensuite des dépenses de fonctionnement par chapitre et rappelle que les dépenses de fonctionnement sont calculées par communauté de communes et par commune, au plus juste des coûts réels ou des tonnages. Il détaille ensuite les coûts à l'habitant par nature de dépenses.

M. FAGES énonce ensuite les recettes de fonctionnement par chapitre.

M. FAGES rappelle que les participations sont appelées par communauté de communes et que les communautés de communes sont libres de répartir comme elles l'entendent le montant de leur participation.

M. MARTINEZ rappelle aux délégués que la baisse des recettes annoncée depuis 2 ans est malheureusement avérée. Les repreneurs ne sont plus intéressés par les plastiques parce qu'il y en a trop et de composition multiple ce qui rend le recyclage trop complexe. Les cartons ne valent plus rien car le marché est saturé. Les papiers n'intéressent plus les repreneurs surtout si la qualité n'est pas très bonne. Actuellement, 1300 tonnes de papier sont bloquées au centre de tri de Rillieux et ne trouvent pas de repreneur.

M. MARTINEZ explique aux délégués que la non-reprise des matériaux représente non seulement une perte de recettes, mais également une baisse des soutiens des éco-organismes.

Mme VENDITTELLI demande quelles sont les perspectives d'avenir dans ces conditions et s'il faut demander aux habitants de mieux trier.

M. MARTINEZ répond que c'est la composition des matériaux, leur qualité et le marché mondial fluctuant qui sont en cause et non pas le tri des particuliers. Il est donc difficile de se projeter dans l'avenir au regard du contexte économique mondial.

M. FAGES confirme que les années à venir sont incertaines.

M. GRENIER ajoute qu'il conviendrait, dans le cas du papier, de moins en consommer.

M. MARTINEZ confirme que c'est ce qui se passe chaque année. Le gisement de papier chute en raison de la dématérialisation.

M. FAGES énonce ensuite les dépenses d'investissement par chapitre ou opération, puis les recettes d'investissement.

Il informe les délégués qu'un emprunt de 1.500.000 € est inscrit, qui financera la construction de la déchetterie de St Symphorien d'Ozon.

→ PARTICIPATIONS 2020

M. FAGES informe les délégués que, comme expliqué lors de la présentation du DOB, le besoin de financement de 2020 s'élève à 6.314.440 €, soit une augmentation de plus de 4 % par rapport à 2019. Compte-tenu de son résultat de clôture excédentaire, le SITOM a décidé de prendre en charge, cette année encore, une partie du besoin de financement de 2020.

Les dépenses prévisionnelles de 2020 ayant augmenté de 3,304 % par rapport à 2019, le SITOM a décidé d'augmenter d'autant la participation totale 2020 par rapport à 2019.

Le montant total de la participation 2020 des communautés de communes est donc ramené à : 5.951.165 €.

Ce montant est réparti entre chaque communauté de communes à dûe proportion du montant de sa participation avant réduction, soit :

→ Communauté de communes de la Vallée du Garon : 2.095.784,- €

→ Communauté de communes du Pays Mornantais : 2.013.866,- €

→ Communauté de communes du Pays de l'Ozon : 1.841.514,- €

M. FAGES demande aux délégués s'ils sont d'accord sur cette modalité et s'ils ont des questions ou des remarques. Les délégués sont d'accord et n'ont pas de remarque.

M. MARTINEZ procède au vote. Il demande aux délégués s'ils approuvent le montant des participations 2020 tel qu'énoncé. Il n'y a ni abstention, ni vote contre. Le montant des participations 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. FAGES demande aux délégués s'ils ont des questions ou remarques sur le budget primitif 2020. Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ procède au vote du budget primitif 2020. Ils demandent aux délégués s'ils approuvent le budget primitif tel qu'énoncé. Il n'y a ni abstention, ni vote contre. Le budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. MARTINEZ informe les délégués que la déchetterie de St Laurent d'Agnay devrait entrer en fonctionnement en septembre 2020 et celle de St Symphorien d'Ozon en mars 2021.

Concernant la déchetterie de Millery, il conviendra d'attendre la fin de la procédure de révision du PLU, soit juillet 2020, pour lancer le projet. Les études pourraient être faites en 2021 et la construction pourrait démarrer en 2022.

M. MONTET fait remarquer qu'en début de mandat, le coût de construction d'une déchetterie était évalué à 1 million d'euros.

M. MARTINEZ répond qu'effectivement le coût des travaux a augmenté, que les études sont également coûteuses, notamment les études de sol. Pour la déchetterie de St Laurent d'Agnay, l'achat des bennes a été préféré plutôt que la location, en raison du coût financier plus intéressant.

• DELIBERATION N° 2020-016 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2020

M. FAGES présente le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020, qui sera annexé au budget primitif 2020. Il précise qu'il est identique à celui du 31 décembre 2019.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques. Il n'y a pas de question ni remarque. M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent le tableau des effectifs 2020 tel que présenté. Les délégués approuvent le tableau des effectifs 2020. Il n'y a pas de vote contre, ni abstention. Le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

• INFORMATIONS DIVERSES

M. MARTINEZ remercie les délégués pour leur implication tout au long de ce mandat et déplore le bilan pessimiste des recettes. Il ajoute que le SITOM se positionne cependant très favorablement au niveau national, quant à ses performances.

Il rappelle aux délégués que la pose de la première pierre de la déchetterie de St Laurent d'Agnay est programmée le 11 mars 2020 et qu'il sera heureux de les y accueillir.

M. FAGES remercie M. MARTINEZ pour son implication de tous les jours dans la défense des intérêts des citoyens et de la passion dont il fait preuve.

Mme VENDITTELLI souhaiterait savoir quelles sont les obligations légales à venir et comment s'y préparer, notamment en ce qui concerne les déchets organiques.

M. MARTINEZ répond qu'en ce domaine, le SITOM a déjà engagé des actions telles que les diagnostics de cantines. D'autre part, deux points d'apport volontaire vont être installés pour essai, sur des communes telles que Vourles et Millery qui se sont portées volontaires.

M. MARTINEZ ajoute que l'échéance du 1^{er} janvier 2025 concerne les gros producteurs de déchets organiques tels que les restaurants, les cantines, les collectivités,...

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont d'autres questions ou remarques.

Il n'y a pas d'autre question, ni remarque.

M. MARTINEZ remercie Mme GRANGE pour sa présence et M. FAGES pour ses explications détaillées.

M. MARTINEZ lève la séance à 19h00 et invite les délégués à un verre de l'amitié.
